

Bilan du microcrédit
personnel
au 4^{ème} trimestre 2010

1. La définition du microcrédit personnel (MCP)
2. Le contexte de la création du MCP
 - Le contexte de l'exclusion bancaire
 - Les objectifs du MCP et le rôle du Fonds de cohésion sociale
3. Les caractéristiques du MCP
4. Le fonctionnement du MCP
 - Le rôle des partenaires sociaux et bancaires
 - Les acteurs nationaux
5. Le bilan du MCP au 31 décembre 2010
6. Conclusion

1. Définition du microcrédit personnel

Définition du MCP selon la Loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, article 23 :

- *Quoi?*
 - « Les **prêts** garantis par le Fonds [de cohésion sociale]
- *Pourquoi?*
 - destinés à participer au financement de **projets d'insertion [professionnelle ou sociale]**
- *Pour qui?*
 - accordés à des **personnes physiques confrontées à des difficultés de financement**, dont les capacités de remboursement de ces prêts sont jugées suffisantes par les prêteurs
- *Avec quelles modalités?*
 - et qui bénéficient d'un **accompagnement social.** »

2. Contexte de la création du MCP

■ **L'exclusion bancaire**, facteur d'exclusion sociale

- « L'exclusion bancaire est le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès et/ou d'usage dans ses pratiques bancaires, qu'elle ne peut pas ou plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne », Centre Walras

■ Les multiples causes de l'exclusion bancaire

- les situations de pauvreté ou de précarité économique
- les situations de dégradation de la relation bancaire, liée aux pratiques bancaires et/ou aux comportements des clients

■ L'exclusion bancaire en France

- peu de difficultés d'accès à la banque (droit au compte) : 1 % de la population n'a pas accès à un compte
- mais des difficultés d'accès et/ou d'usage des produits bancaires, en particulier une exclusion du crédit bancaire classique

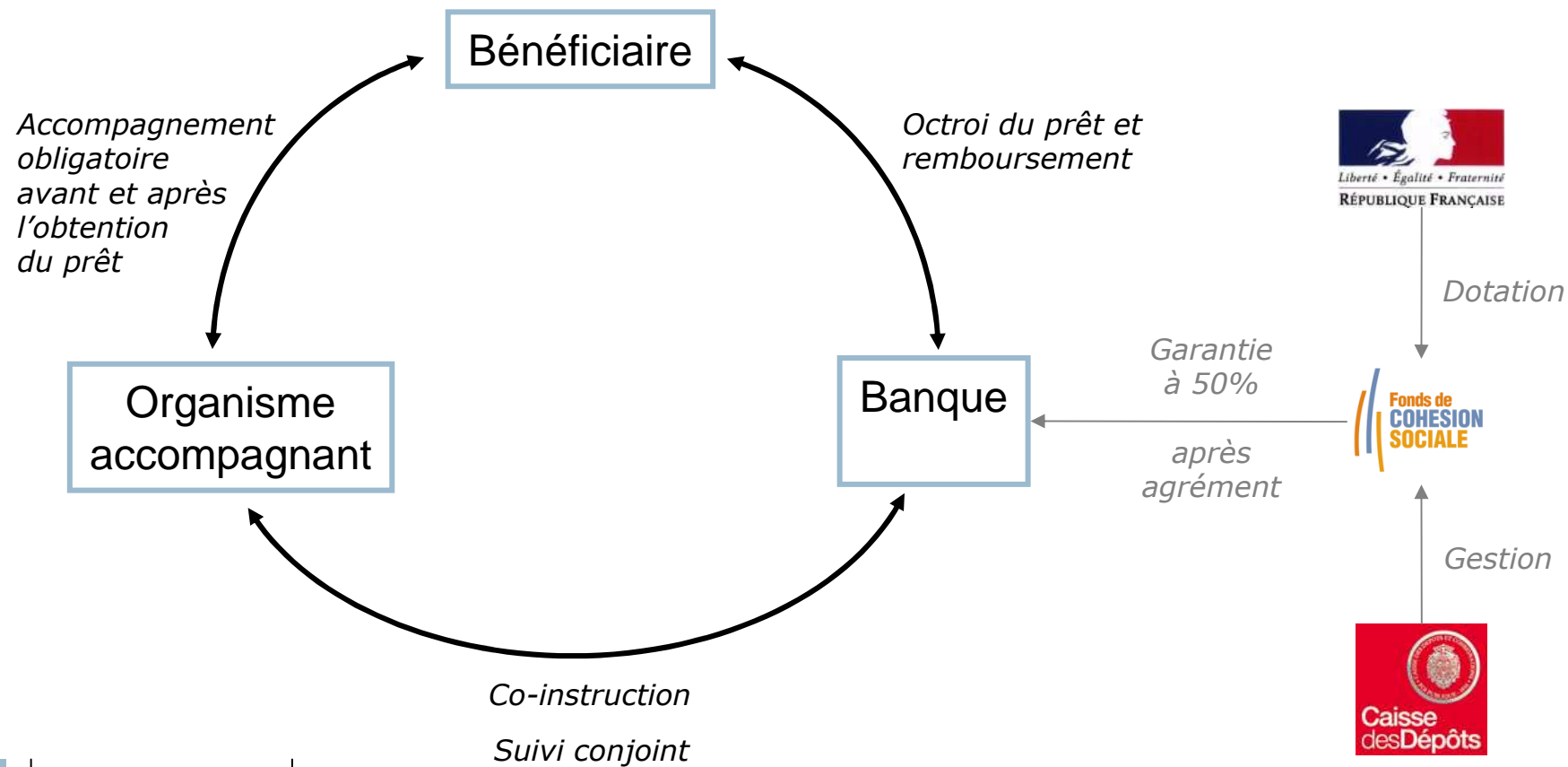
2. Contexte de la création du MCP

- **Objectif : proposer un accès au crédit responsable à des personnes exclues du crédit bancaire classique** (amortissable)
 - lutter contre l'exclusion bancaire
 - favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle et sociale
- **Moyen : création du Fonds de cohésion sociale** pour développer le microcrédit professionnel (dédié à la création des très petites entreprises et des entreprises d'insertion) et le microcrédit personnel
 - institué par la Loi de programmation pour la cohésion sociale (janvier 2005)
 - alimenté par des fonds d'Etat (Ministère des Finances et de l'Emploi)
 - géré par la Caisse des Dépôts
 - piloté par le Comité d'Orientation et de Suivi de l'Emploi des Fonds (COSEF).
- Les établissements financiers agréés par le Fonds bénéficient d'une **garantie à hauteur de 50%** sur les prêts octroyés

3. Caractéristiques du MCP

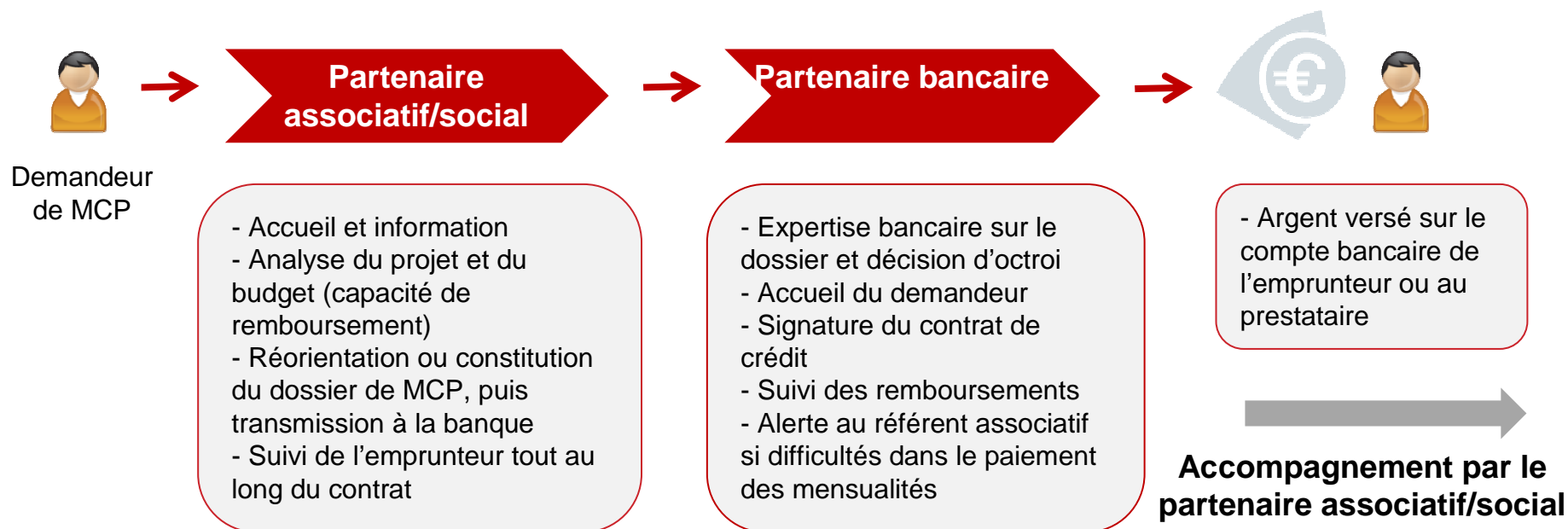
Public	<p>Tout public en situation de difficulté d'accès au crédit bancaire (revenus faibles, statut professionnel précaire, situation personnelle fragile...) et ayant la capacité de rembourser</p> <p><i>L'inscription au FICP (Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) ou FCC ne constitue pas en soi un motif de rejet de la demande. Chaque situation est étudiée au cas par cas.</i></p>
<p>Objet</p> <p>Principaux objets financés</p>	<p>Tout projet personnel, favorisant l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle</p> <p>Mobilité, logement, formation</p>
<p>Montant</p> <p>Durée de remboursement</p>	<p>De 300 à 3 000 euros</p> <p>De 6 à 36 mois</p>
Taux d'intérêt	Déterminé par chaque banque

4. Fonctionnement du MCP



4. Fonctionnement du MCP

- Le dispositif de MCP repose sur une coopération (**convention**) entre acteur social ou associatif et établissement **financier**.
- Les étapes de l'instruction du dossier et de l'octroi d'un MCP pour l'emprunteur :





4. Fonctionnement du MCP

Les principaux partenaires associatifs/sociaux

Réseaux accompagnants nationaux

- Association Nationale des Directeurs de Missions Locales
- Comité National de Liaison des Régies de Quartier
- Croix-Rouge Française
- Fédération des Familles Rurales
- Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
- Union Nationale des Associations Familiales
- Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- Restaurants du Cœur
- Secours Catholique
- **Adie**

Les principaux partenaires financiers

Partenaires financiers nationaux

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)
- BNP Paribas Personal Finance (ex Cetelem)
- Caisse d'Epargne
- Cofidis
- Crédit Mutuel
- Crédit Coopératif
- Crédit Agricole
- La Banque Postale
- Laser Cofinoga
- Société Générale
- 10 crédits municipaux

5. Bilan au 31/12/2010

- **19 403** microcrédits personnels garantis octroyés
- Pour un montant total en nominal de **43,42M€**
- Soit un montant moyen par prêt de **2 237 €**
- Un montant de garantie accordé par le FCS de **4,68 M€** sous forme de caution solidaire ou de dotation à des fonds de garantie



5. Bilan au 31/12/2010

Nom du Réseau	Nbre de MPG distribués	Nbre d'appels en garantie	Part de marché	Taux de sinistralité
Caisse d'Epargne	7127	256	36,73%	3,59%
Groupe Crédit Coopératif	3720	58	19,17%	1,56%
<i>Crédit Coopératif</i>	1028	15	5,30%	1,46%
<i>BTP Banque</i>	2652	39	13,67%	1,47%
<i>Banques Populaires</i>	40	4	0,21%	10,00%
Groupe Crédit Mutuel	2497	119	12,87%	4,77%
<i>Crédit Mutuel</i>	1402	111	7,23%	7,92%
<i>Crédit Mutuel Nord Europe</i>	506	8	2,61%	1,58%
ADIE	1678	37	8,65%	2,21%
Crédits Municipaux	1490	65	7,68%	4,36%
La Banque Postale	901	15	4,64%	1,66%
COFINOGA	811	40	4,18%	4,93%
Crédit Agricole	524	2	2,70%	0,38%
CréA-Sol	244	9	1,26%	3,69%
BNP Personal Finance	212	9	1,09%	4,25%
COFIDIS	138	2	0,71%	1,45%
Groupe BNP Paribas	58	3	0,30%	5,17%
<i>BNP Paribas Guyane</i>	38	2	0,20%	5,26%
<i>BNP Paribas Grand Est</i>	20	1	0,10%	5,00%
Société Générale	2	0	0,01%	0,00%
SACICAP	1	0	0,01%	0,00%
Total	19 403	615	100,00%	3,17%

5. Bilan au 31/12/2010

Répartition des prêts par Crédits Municipaux

Nom du Réseau	Nbre de MPG distribués	Nbre d'appels en garantie	Taux de sinistralité
Crédit Municipal de Bordeaux	240	16	6,67%
Crédit Municipal de Boulogne sur Mer	35	0	0,00%
Crédit Municipal de Dijon	67	8	11,94%
Crédit Municipal de Lyon	222	10	4,50%
Crédit Municipal de Nantes	694	24	3,46%
Crédit Municipal de Nimes	117	0	0,00%
Crédit Municipal de Toulouse	102	3	2,94%
Crédit Municipal de Roubaix	13	4	30,77%
Total	1 490	65	4,36%

5. Bilan au 31/12/2010

Répartition des prêts par le Crédit Municipal de Paris

Nom du Réseau	Nbre de MPG distribués
Laser Cofinoga	207
Caisse d'Epargne	121
Crédit Coopératif	241
La Banque Postale	167
Total	736

5. Bilan au 31/12/2010

***Répartition par
têtes de réseaux
nationales***

Nom du Réseau	Nbre de MPG distribués
UNCCAS	2232
UNAF	1976
Secours Catho	1307
Adie	1168
Crédit Municipal de Paris	739
ANDML	523
CRESUS	495
Restos du Cœur	412
Familles Rurales	354
FNARS	105
Croix Rouge	96
CNLRQ	45
Total	7220

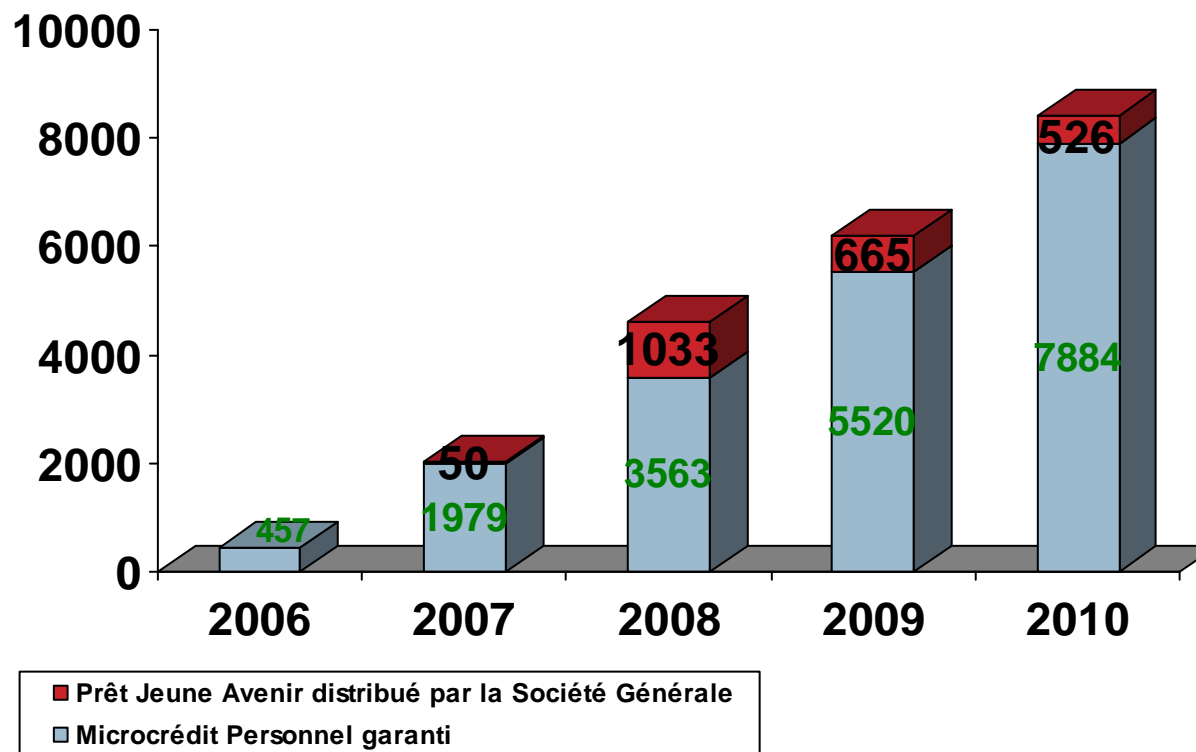
5. Bilan au 31/12/2010

Nombre de prêts représentant « des accidents de la vie »

Montant	Nombre	Appels en garantie
> 3K€ <4K€	298	0
>4K€ <5K€	343	6
>5K€ <6K€	87	2
>6K€ <7K€	28	1
>7K€ <8K€	20	3
>8K€ <9K€	9	0
>9K€ <10K€	10	0
>10K€ <11K€	6	0
>11K€ <12K€	19	0
TOTAL	820	12

5. Bilan au 31/12/2010

*Nombre de microcrédits personnels garantis
distribués*



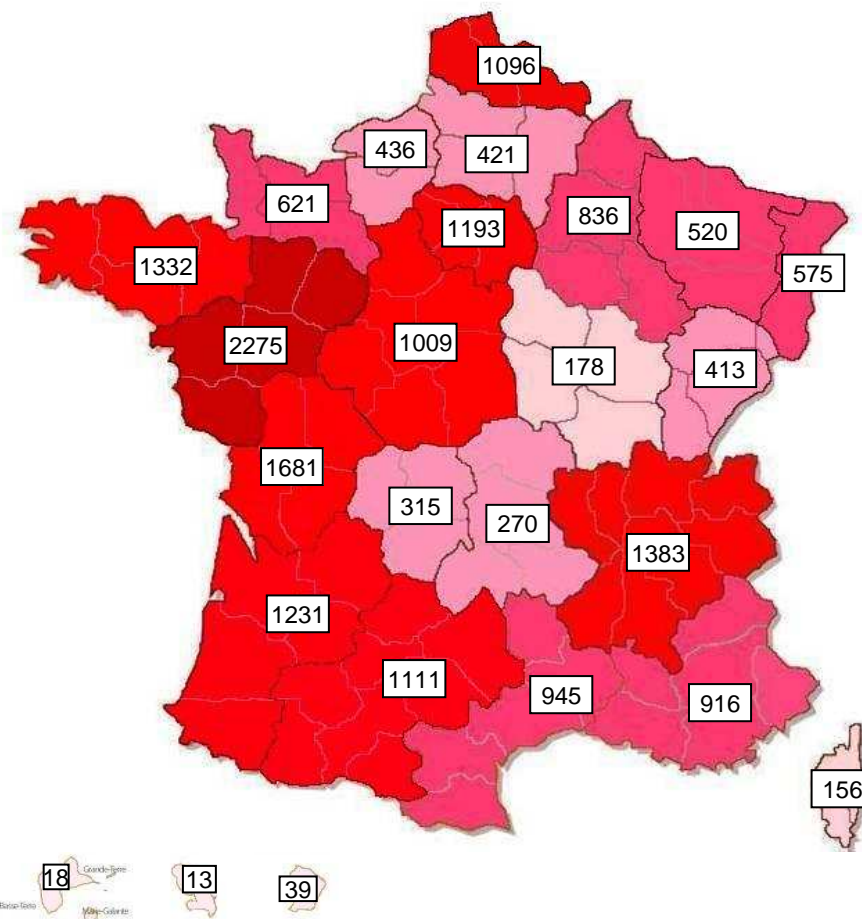
5. Bilan au 31/12/2010

	2006	2007	2008	2009	2010	en %	Variation 2010/2009
T1		289	642	1 068	1 918	T1	+79,59%
T2		596	917	1 450	2 029	T2	+39,93%
T3		401	835	1 227	1 844	T3	+50,29%
T4		693	1 169	1 775	2 093	T4	+17,92%
Total	457	1 979	3 563	5 520	7 884	Variation annuelle	+42,83%

5. Bilan au 31/12/2010

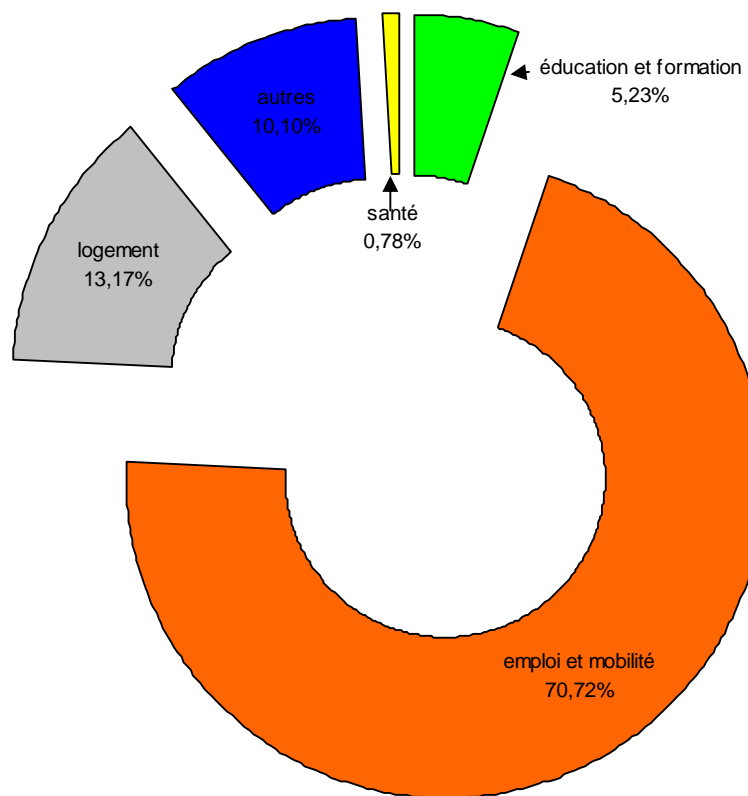
Répartition territoriale

- 1 région – Plus de 2000 microcrédits
- 8 régions – Entre de 1 000 et 2000 microcrédits
- 6 régions – Entre 500 et 1 000 microcrédits
- 5 régions – Entre 200 et 500 microcrédits
- 2 régions – Entre 100 et 200 microcrédits



5. Bilan au 31/12/2010

Répartition des prêts par objet



5. Bilan au 31/12/2010

Point sur les appels en garantie depuis le démarrage du Fonds :

- **615** appels en garantie ont été comptabilisés depuis le démarrage du dispositif, soit :
 - représentant **3,17% du nombre total de prêts octroyés**
 - un montant total de dette échue impayée de 772K€, dont 50% ont été pris en charge par le FCS, soit un remboursement de **386K€** aux prêteurs

6. Conclusion

www.france-microcredit.org

- un outil internet :
 - pour permettre aux usagers potentiels de trouver facilement les structures accompagnantes qui peuvent les aider localement
- un outil extranet :
 - destiné aux structures accompagnantes pour suivre leur activité et faciliter la collecte de données qualitatives
 - destiné aux établissements bancaires financiers pour le traitement des reportings trimestriels